



**Festivités
de Noël**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les festivités de Noël de Graulhet existent depuis 4 ans et elles sont devenues un rendez-vous incontournable en cette période de fêtes. Le visiteur pourra se plonger dans la magie de Noël en famille ou entre amis : au programme, un marché de Noël composé d'un marché des créateurs et d'un marché gourmand, le plein d'animations (patinoire, spectacles, concerts, installations artistiques, Père Noël...) et des moments de partage. Il y en aura pour tous les goûts, l'occasion pour le visiteur de dénicher des cadeaux de Noël originaux ! Vous êtes commerçant, artisan ou créateur indépendant et vous souhaitez présenter vos produits lors de notre Marché de Noël atypique alors n'hésitez plus !

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPORTE :

- LA PRÉSENTATION DU MARCHÉ DES CRÉATEURS
- LA PRÉSENTATION DU MARCHÉ GOURMAND
- LA PRÉSENTATION DE L'ESPACE FOODTRUCKS
- LE RÈGLEMENT DE CANDIDATURE
- LA FICHE DE CANDIDATURE

PRÉSENTATION DU MARCHÉ DES CRÉATEURS

OUVERTURE AU PUBLIC

Le Marché des créateurs se tiendra du mardi 17 au mardi 24 décembre 2024. L'accès au Marché des créateurs est gratuit pour le public et se fera aux horaires d'ouverture suivants :

- Le 17/12, de 14h à 22h
- Les 18 et 19/12, de 14h à 21h
- Le 20/12, de 14h à 22h
- Les 21, 22 et 23/12, de 10h à 22h
- Le 24/12, de 10h à 12h

EMPLACEMENT

Chaque exposant du Marché des créateurs sera installé dans la salle de réception de la salle du Foulon et sera doté d'un stand pour la présentation de ses produits et d'une prise électrique par stand.

À NOTER

L'organisation se réserve le choix de l'implantation du Marché des créateurs. Elle définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Les produits proposés peuvent être artisanaux, artistiques, mais aussi alimentaires (ex : coffret vins/chocolats/biscuits à offrir, sans consommation sur place). Seront favorisées dans le choix des candidatures, celles faisant partie des métiers d'arts et mettant en valeur un savoir-faire ainsi que le fait-main.

Chaque participant a l'obligation de conforter l'image de ce Marché des créateurs par l'effort de décor du stand et de mise en valeur sur le thème de Noël. La salle est fermée durant la nuit et le site extérieur sera gardé par un agent de sécurité avec maître-chien.

TARIF

Le tarif de l'emplacement pour le Marché des créateurs est fixé à 80 € TTC pour la période du 17 au 24 décembre inclus. Une caution, par chèque, de 500 € (non encaissée) sera demandée. (Chèque à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

PLAN DE COMMUNICATION

- Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
- Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici) et sur les radios locales (exemples : 100%, R d'Autan)

ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations sont programmées : Père Noël, spectacles, concerts, installations artistiques, patinoire, etc.

PARKING POUR LES EXPOSANTS

Un parking réservé aux exposants sera mis en place à proximité du Marché.

PRÉSENTATION DU MARCHÉ GOURMAND

OUVERTURE AU PUBLIC

Le Marché gourmand se tiendra du mardi 17 au mardi 24 décembre 2024. L'accès au Marché gourmand est gratuit pour le public et se fera aux horaires d'ouverture suivants :

- Le 17/12, de 14h à 22h
- Les 18 et 19/12, de 14h à 21h
- Le 20/12, de 14h à 22h
- Les 21, 22 et 23/12, de 10h à 22h
- Le 24/12, de 10h à 12h

EMPLACEMENT

Chaque exposant du Marché gourmand sera installé dans un chalet de 3m x 2m, d'une alimentation électrique de 16A, d'un éclairage, d'un ouvrant de face et sur les côtés et une porte sur le côté. Il sera interdit d'utiliser le système de chauffage.

À NOTER

Le Marché gourmand est exclusivement dédié aux produits alimentaires (boissons et nourriture) à consommer sur place. L'organisation se réserve le choix de l'implantation du Marché gourmand. Elle définit la répartition des stands en fonction des produits proposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés.

Chaque participant a l'obligation de conforter l'image de ce Marché gourmand par l'effort de décor du stand et de mise en valeur sur le thème de Noël. Le site sera gardé par un agent de sécurité avec maître-chien durant la nuit.

TARIF

Le tarif de l'emplacement pour le Marché gourmand est fixé à 130 € TTC pour la période du 17 au 24 décembre inclus. Une caution, par chèque, de 500 € (non encaissée) sera demandée. (Chèque à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

PLAN DE COMMUNICATION

- Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
- Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici) et sur les radios locales (exemples : 100%, R d'Autan).

ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations sont programmées : Père Noël, spectacles, concerts, installations artistiques, patinoire, etc.

PARKING POUR LES EXPOSANTS

Un parking réservé aux exposants sera mis en place à proximité du Marché.

PRÉSENTATION DE L'ESPACE FOODTRUCKS

OUVERTURE AU PUBLIC

L'espace Foodtrucks se tiendra en même temps que le Marché gourmand du mardi 17 au mardi 24 décembre 2024. L'accès au Marché de Noël est gratuit pour le public et se fera aux horaires d'ouverture suivants :

- Le 17/12, de 14h à 22h
- Les 18 et 19/12, de 14h à 21h
- Le 20/12, de 14h à 22h
- Les 21, 22 et 23/12, de 10h à 22h
- Le 24/12, de 10h à 12h

EMPLACEMENT

Chaque foodtruck sera installé sur un espace dédié à proximité immédiate du Marché gourmand. Chaque foodtruck sera doté d'une alimentation électrique de 16A maximum.

À NOTER

Les foodtrucks sont exclusivement dédiés aux produits alimentaires (boissons et nourriture) à consommer sur place. L'organisation se réserve le choix de l'implantation des foodtrucks. Elle définit la répartition des foodtrucks en fonction des produits proposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés.

Chaque foodtruck a l'obligation de conforter l'image du Marché de Noël par l'effort de décor du véhicule et sa mise en valeur sur le thème de Noël. Le site sera gardé par un agent de sécurité avec maître-chien durant la nuit.

TARIF

Le tarif de l'emplacement est fixé à 80 € TTC pour la période du 17 au 24 décembre inclus. Une caution, par chèque, de 500 € (non encaissée) sera demandée. (Chèque à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

PLAN DE COMMUNICATION

- Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
- Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici) et sur les radios locales (exemples : 100%, R d'Autan)

ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations sont programmées : Père Noël, spectacles, concerts, installations artistiques, patinoire, etc.

PARKING POUR LES EXPOSANTS

Un parking réservé aux exposants sera mis en place à proximité du Marché.

RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

1 - Condition de candidature

Le Marché gourmand et le Marché des créateurs sont ouverts aux artisans créateurs, producteurs, proposant les produits de fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels. Les exposants devront pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer leur activité.

2 - Modalité d'obtention et dépôt de dossiers

Le dossier est établi sur la base d'un document qui pourra être adressé par mail sur demande à l'adresse-mail suivante : fabien.lechevanton@mairie-graulhet.fr

Le dossier de candidature complet sera à retourner en l'envoyant ou le déposant à :

**Mairie de Graulhet – à l'attention de M. Fabien Lechevanton - place Elie Théophile
81300 Graulhet ou par e-mail à : fabien.lechevanton@mairie-graulhet.fr, avant le
jeudi 21 novembre, 17h45.**

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription mais une demande de participation. Aucun chèque de règlement ne doit donc être envoyé à ce stade de la procédure.

3 - Modalité d'attribution des emplacements sur le Marché gourmand et sur le Marché des créateurs

Tous les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection. Le dossier de candidature doit être retourné complet, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un mail de réponse au plus tard le 29 novembre. Pour les dossiers d'inscription sélectionnés, le mail stipulera les modalités à suivre pour la confirmation de participation. Pour les dossiers non sélectionnés : ils seront d'office inscrits sur une liste d'attente. Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

4 - Critères de sélection

Les exposants sont sélectionnés sur les critères suivants : fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels. Pour les produits : la qualité, variété et originalité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire, des produits artisanaux mettant en valeur le territoire.

La présentation soignée, festive de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

Le comité de sélection étudie chaque candidature, en choisissant une gamme variée de produits afin de limiter les similitudes. Afin d'offrir chaque année une diversité dans les produits exposés, la commune se laisse le droit d'effectuer une rotation entre les exposants.

5 - Inscription

L'inscription des exposants sera validée lorsque le paiement de la réservation de l'emplacement et le chèque de caution auront été réceptionnés.

Ce dernier ne sera pas remboursé si l'annulation de la part de l'exposant intervient après le 6 décembre 2024. A défaut de réception de la fiche et du paiement avant le 6 décembre 2024, la candidature sera déclarée sans suite.

6 - Condition de paiement de l'emplacement

Le paiement de l'emplacement s'effectuera en une seule échéance, avant le 6 décembre 2024. (Possibilité par chèque, à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

7 - Règlementation

Les candidats retenus devront mettre en place, sur un espace qui leur sera approprié temporairement leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leurs affaires de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

8 - Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par la Mairie de Graulhet dans le cadre de la gestion des candidatures à l'évènement « Les Festivités de Noël », font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet :

- L'examen des candidatures
- La sélection des candidatures
- L'inscription sur liste d'attente des candidats non sélectionnés

Les traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat et la mise en œuvre de mesures précontractuelles entre la Mairie de Graulhet et les candidats à l'évènement.

Sont destinataires des données :

- Des dossiers de candidature : la Ville de Graulhet et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- De la liste d'attente : la Ville de Graulhet et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- Durées de conservation des données : 2 ans
- Droits des personnes concernées :

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le Maire de Graulhet par courrier postal à cette adresse : Mairie de Graulhet - place Elie Theophile - 81300 Graulhet.

FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2024

Vous candidatez pour : Marché des créateurs Marché gourmand Foodtruck

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Dénomination sociale : _____

Représentant légal : _____

➤ **Copie de la pièce d'identité à joindre à ce dossier**

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Site internet ou facebook : _____

N° SIREN : _____

N° RCS / RM : _____

N° du contrat d'assurance en responsabilité civile : _____

➤ **Copie de l'attestation d'assurance à joindre à ce dossier**

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX :

Description des produits vendus avec les tarifs :

➤ Pour l'examen des candidatures, merci de joindre des photos des produits.

Concernant le Marché des créateurs :

❖ Fabriquez-vous vos produits ? Oui Non

❖ Où sont-ils fabriqués (adresse localisation atelier, ...) :

❖ Si vous ne fabriquez pas certaines parties des produits vendus, où sont fabriquées les autres parties et lesquelles (détaillez) ? Région Occitanie France UE Hors UE

Rappel : L'organisation se garde le choix de l'implantation du Marché gourmand, des foodtrucks et des créateurs. Il définit la distribution des emplacements en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.

FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2024

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé, joint à ce dossier, et déclare y souscrire.

Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Fait le : _____ à : _____

Nom et signature
(précédés de la mention « lu et approuvé, pour accord »)

FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2024

RETOUR DES FICHES DE CANDIDATURE

Ce dossier dûment complété est à retourner au plus tard le jeudi 21 novembre 2024, 17h45.

Pièces à fournir : aucune candidature ne sera prise en compte sans la totalité des documents demandés :

- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- Copie de preuve du statut professionnel
- Photos des produits vendus
- Note écrite (possibilité photos) sur la décoration du stand, du chalet ou du foodtruck sur le thème de Noël.

Par mail à l'adresse suivante : fabien.lechevanton@mairie-graulhet.fr

Ou en envoyant ou déposant votre dossier à : Mairie de Graulhet, à l'attention de M. Fabien Lechevanton, Place Elie Théophile 81300 Graulhet.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par téléphone : 05 63 42 85 50.

CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

CRITÈRE - PONDÉRATION	EXPLICATIONS
60 % Adéquation de l'offre à l'événement : qualité, variété et originalité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire, des produits artisanaux mettant en valeur le territoire.	Cohérence des produits et des activités proposés par rapport à l'événement, à sa clientèle...dans un objectif de valorisation de la diversification des secteurs d'activité.
25 % présentation - décoration	Décoration adéquate et travaillée du chalet, du foodtruck ou du stand, animations éventuelles proposées...
15 % Valorisation des productions locales	Circuits courts (transports minimisés...), origines des matières premières.

